

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 29473**

### Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Inspecteur en pièces de rechange en agroéquipement

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) de la branche Import-Export - Fédération des entreprises internationales de la mécanique et de l'électronique (FICIME)	Secrétaire Général Délégué

### Niveau et/ou domaine d'activité

#### Convention(s) :

3100 - Entreprises de commission, de courtage et de commerce intracommunautaire et d'importation-exportation de France métropolitaine (CCNIE)

#### Code(s) NSF :

210w Commercialisation, 312t Négociation et vente

#### Formacode(s) :

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Rattaché au Directeur pièces de rechange en agroéquipement ou au Chef de produits régional, l'Inspecteur(trice) pièces de rechange en agroéquipement doit faire appliquer la politique commerciale définie par la maison mère auprès du réseau de concessionnaires en matière de pièces de rechange, sur une zone géographique donnée.

Il (elle) est l'interface entre la concession et le constructeur : c'est avant tout un animateur.

Tout au long de l'année il(elle) anime, conseille son réseau de concessionnaires.

Il/elle réalise les activités suivantes :

- Organisation de l'activité commerciale.
- Animation d'un réseau de distributeurs/concessionnaires.
- Gestion de l'activité pièces de rechange en agroéquipement.
- Capitalisation de l'information et diffusion auprès des services internes et/ou concessionnaires.

Capacités attestées :

Bloc 1 : Organiser son activité commerciale

- C1-Contribuer à la veille technologique et concurrentielle de son secteur et se tenir informé des nouveautés et tendances du marché.
- C2-Définir et mettre en œuvre un plan d'action commerciale (PAC) adapté à son secteur.
- C3-Préparer son plan de visite et organiser sa tournée.

Bloc 2 : Animer un réseau de distributeurs/concessionnaires

- C4-Animer et contrôler le réseau de concessionnaires.
- C5-Assurer la relation et le suivi client.

Bloc 3 : Gérer l'activité pièces de rechange en agroéquipement

- C6-Dynamiser l'activité de vente de pièces de rechange en agroéquipement.
- C7-S'assurer de la rentabilité du point de vente.
- C8-Veiller à la bonne disponibilité des pièces des rechanges.

Bloc 4 : Capitaliser l'information et la diffuser auprès des services internes et/ou concessionnaires

- C9-Rendre compte de l'activité (activité commerciale et remontées terrains).
- C10-Transmettre les rapports d'interventions aux services concernés.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'inspecteur(trice) pièces de rechange en agroéquipement exerce son activité au sein des entreprises couvrant le secteur du machinisme agricole, à savoir :

- les importateurs,
- les constructeurs,
- les concessionnaires.

Responsable pièces de rechange en agroéquipement, conseiller(ère) commercial(e), VRP exclusif.

#### Codes des fiches ROME les plus proches :

D1407 : Relation technico-commerciale

D1501 : Animation de vente

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

- B1 : Organiser son activité commerciale
- B2 : Animer un réseau de distributeurs/  
concessionnaires
- B3 : Gérer l'activité pièces de rechange en agroéquipement
- B4 : Capitaliser l'information et la diffuser auprès des services internes et/ou concessionnaires

Modalités d'évaluation des compétences / accès par la formation :

La certification s'appuie sur 2 composantes :

- L'évaluation par le tuteur en entreprise, sur la base d'épreuves de mise en situation professionnelle réelle ou reconstituée, et d'un entretien, à l'aide d'un livret de suivi.
- L'évaluation par le jury, sur la base d'un projet professionnel réalisé par le candidat et d'un entretien, à l'aide d'un guide d'évaluation de la maîtrise professionnelle.

Modalités d'évaluation des compétences / accès par la VAE :

La certification s'appuie sur 2 composantes :

- L'analyse de la recevabilité du candidat (un an d'expérience)
- Le dossier déclaratif rempli par le candidat, éventuellement accompagné de documents techniques, puis une présentation orale, suivie d'un entretien avec les membres du jury de VAE.

Articulation entre les blocs de compétences acquis et l'obtention de la totalité de la certification : Les candidats disposant des attestations de réussite de l'ensemble des blocs décrits ci-dessous sont ensuite soumis à une épreuve finale au cours de laquelle ils présentent un projet professionnel devant un jury de professionnels exerçant le métier.

**Bloc de compétence :**

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 29473 - Organiser son activité commerciale	<p><b>Descriptif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer à la veille technologique et concurrentielle de son secteur et se tenir informé des nouveautés et tendances du marché.</li> <li>• Définir et mettre en œuvre un plan d'action commerciale (PAC) adapté à son secteur.</li> <li>• Préparer son plan de visite et organiser sa tournée.</li> </ul> <p><b>Modalités d'évaluation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Questionnaire à visée professionnelle (test de connaissances) réalisé par l'organisme de formation</li> <li>• Mise en situation professionnelle réelle ou reconstituée réalisée par le tuteur en entreprise</li> </ul> <p>A l'issue de l'évaluation, le certificateur délivre au candidat une <b>attestation de réussite</b> du bloc de compétences.</p>
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 29473 - Animer un réseau de distributeurs/ concessionnaires	<p><b>Descriptif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Animer et contrôler le réseau de concessionnaires.</li> <li>• Assurer la relation et le suivi client.</li> </ul> <p><b>Modalités d'évaluation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Questionnaire à visée professionnelle (test de connaissances) réalisé par l'organisme de formation</li> <li>• Mise en situation professionnelle réelle ou reconstituée réalisée par le tuteur en entreprise</li> </ul> <p>A l'issue de l'évaluation, le certificateur délivre au candidat une <b>attestation de réussite</b> du bloc de compétences.</p>
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 29473 - Gérer l'activité pièces de rechange en agroéquipement	<p><b>Descriptif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dynamiser l'activité de vente de pièces de rechange en agroéquipement.</li> <li>• S'assurer de la rentabilité du point de vente.</li> <li>• Veiller à la bonne disponibilité des pièces des rechanges.</li> </ul> <p><b>Modalités d'évaluation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Questionnaire à visée professionnelle (test de connaissances) réalisé par l'organisme de formation</li> <li>• Mise en situation professionnelle réelle ou reconstituée réalisée par le tuteur en entreprise</li> </ul> <p>A l'issue de l'évaluation, le certificateur délivre au candidat une <b>attestation de réussite</b> du bloc de compétences.</p>

INTITULÉ	DESRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 29473 - Capitaliser l'information et la diffuser auprès des services internes et/ou concessionnaires	<p><b>Descriptif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•Rendre compte de l'activité (activité commerciale et remontées terrains).</li> <li>•Transmettre les rapports d'interventions aux services concernés.</li> </ul> <p><b>Modalités d'évaluation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•Questionnaire à visée professionnelle (test de connaissances) réalisé par l'organisme de formation</li> <li>•Mise en situation professionnelle réelle ou reconstituée réalisée par le tuteur en entreprise</li> </ul> <p>A l'issue de l'évaluation, le certificateur délivre au candidat une <b>attestation de réussite</b> du bloc de compétences.</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Jury constitué : <ul style="list-style-type: none"> <li>•au moins 1 représentant de l'organisation patronale,</li> <li>•au moins 1 représentant des organisations syndicales de salariés,</li> <li>•l'administrateur des CQP désigné par la CPNEFP de l'import-export, à titre consultatif</li> <li>•un représentant de l'OPCA, à titre consultatif.</li> </ul>
En contrat de professionnalisation	X	Jury constitué : <ul style="list-style-type: none"> <li>•au moins 1 représentant de l'organisation patronale,</li> <li>•au moins 1 représentant des organisations syndicales de salariés,</li> <li>•l'administrateur des CQP désigné par la CPNEFP de l'import-export, à titre consultatif</li> <li>•un représentant de l'OPCA, à titre consultatif.</li> </ul>
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2016	X	Jury constitué : <ul style="list-style-type: none"> <li>•au moins 1 représentant de l'organisation patronale,</li> <li>•au moins 1 représentant des organisations syndicales de salariés,</li> <li>•l'administrateur des CQP désigné par la CPNEFP de l'import-export, à titre consultatif</li> <li>•un représentant de l'OPCA, à titre consultatif.</li> </ul>

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

## Base légale

### Référence du décret général :

### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 8 décembre 2017 publié au Journal Officiel du 21 décembre 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé "Certificat de qualification professionnelle Inspecteur en pièces de rechange en agroéquipement" avec effet au du 21 décembre 2017, jusqu'au du 21 décembre 2022.

### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

### Références autres :

## Pour plus d'informations

### Statistiques :

12 CQP « Inspecteur(trice) pièces de rechange en agroéquipement » ont été délivrés en 2015.  
Ce CQP est délivré en moyenne à 11 candidats par an.

### Autres sources d'information :

<http://www.axema.fr>

<http://www.ficime.org/>

[Site Internet de l'autorité délivrant la certification](#)

### Lieu(x) de certification :

Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) de la branche Import-Export - Fédération des entreprises internationales de la mécanique et de l'électronique (FICIME) : Île-de-France - Paris ( 75) [Paris]

CPNEFP « Import-Export » - FICIME 43-45 rue de Naples - 75008 PARIS

### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Lycée René Cassin - Mâcon (71) -> <http://lyc71-cassin.ac-dijon.fr/>

Lycée agricole du Neubourg (27) -> <http://www.educagri27.fr/index.php/lycee-du-neubourg>

MFR La Pignerie de Laval (53) - <http://www.la-pignerie.fr>

CFPPA Le Chesnoy - Les Barres - Montargis (45) - <http://www.lechesnoy.fr/le-c-f-p-p-a>

### Historique de la certification :

Création du CQP « Inspecteur pièces de rechange » par accord de branche le 29 octobre 2003.

Accord de Branche du 27 juin 2016 relatif à la création d'un certificat de qualification professionnelle (CQP) « Inspecteur(trice) en pièces de rechange en agroéquipement » dans la convention collective nationale des entreprises de commission, de courtage et de commerce intracommunautaire et d'importation-exportation de France Métropolitaine n°3100